

Règlements pour les baigneurs



1. Le casque de bain est obligatoire POUR TOUS.
2. La douche est obligatoire avant d'entrer à la piscine.
3. Il est interdit de se baigner si vous avez de la diarrhée ou des lésions cutanées contagieuses, ou qui représente un risque de contagion ou de contamination de l'eau.
4. Il est interdit de courir sur le bord de la piscine et sur les plongeurs.
5. Il est interdit de manger, boire, fumer et cracher dans l'enceinte de la piscine.
6. Il est interdit d'avoir de la gomme dans la piscine.
7. Il est interdit de plonger dans la partie peu profonde.
8. Il est interdit de retenir sa respiration de façon prolongée et répétitive, sauf dans le cadre d'une activité supervisée.
9. Il est interdit d'embarquer sur les épaules des autres.
10. Il est interdit de s'accrocher aux câbles.
11. Il est interdit de pousser les autres à l'eau, de se tirailler et de s'arroser.
12. Il est interdit de s'accrocher les uns aux autres dans la partie profonde.
13. Il est interdit de prendre des photos/vidéos.
14. Il est interdit d'être dans la zone des plongeurs sauf si la personne vient de sauter du plongeur.
15. Seuls les sauts par en avant sont permis.
(Autant sur le bord de la piscine que sur les plongeurs.)
16. Lors de plongeur, une seule personne à la fois sur le plongeur, attendre que la personne soit accrochée à l'échelle avant de sauter et sortir par l'échelle la plus près.
17. Le baigneur doit être âgé de minimum 9 ans, ne pas avoir d'aide flottante et être à l'aise seul dans l'eau pour pouvoir utiliser les plongeurs de 3 mètres.
18. Seulement 4 nageurs à la fois sont permis dans la tour des plongeurs de 3 mètres.
19. Groupe : 15 personnes et plus, une réservation est nécessaire pour avoir accès à la piscine.
Pour réservation, veuillez contacter la coordonnatrice aquatique au 418-228-6741



Julie Labonté,
Coordonnatrice Aquatique